

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil dix-neuf, le 4 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, André HELLE, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Cédric PERRIN, Emmanuelle PY, Frédéric ROUSSE, Pierre OSER.

**Avaient donné pouvoir :** Messieurs Gérard FESSELET à Jean Louis HOTTLET, André HELLE à Robert NATALE, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Pierre OSER à Jacques ALEXANDRE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 27 juin	Le 27 juin	En exercice	41
		Présents	28
		Votants	32

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Pierre VALLAT est désigné.

**2019-05-09 Budget Pôle touristique de Brebotte-Attribution emprunt 2019**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Vu la délibération n° 2019-03-15C du 11 avril 2019 relative au vote du BP 2019 du budget Pôle touristique Brebotte,*

La CCST a sollicité plusieurs organismes bancaires dans le cadre d'une consultation pour un emprunt de 231 000 euros sur le budget Pôle touristique afin de financer en partie le bâtiment de l'Auberge du Canal.

Au vu des offres reçues, il est proposé au Conseil communautaire de retenir celle de la Banque Postale pour une durée de 30 ans à un taux fixe de 1,34%.



Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide de valider le choix de l'organisme attributaire et de contracter un emprunt auprès de la Banque Postale,

- d'accepter les principales caractéristiques du contrat de prêt :
  - pour un montant de 231 000.00 € (deux cent trente et un mille euros),
  - score Gissler 1A
  - un taux d'intérêt fixe de 1,34%,
  - base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
  - sur une durée de 30 ans,
  - Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2049 : cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds,
  - Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 23/08/2019 en une, deux ou trois fois avec versement automatique à cette date,
  - des remboursements trimestriels,
  - un mode d'amortissement constant,
  - Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle,
  - une commission d'engagement de 0.10% du montant du contrat de prêt,
- d'autoriser le Président à signer et engager la collectivité quant à la proposition ainsi que pour tous les éléments s'y rattachant,
- d'autoriser le Président à ordonner les demandes de tirages selon les conditions en vigueur au moment des dits ordonnancements.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 10 JUIN 2019

Le Président,



Le Président,

Le Président  
Christian RAÏOT

